

Réf.	2024	CCAS	12
------	------	------	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
18/03/2024	18/03/2024	11	9	10

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à 18h, le Conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni 42, Grande Rue à Breuillet, en salle du Chapitre, sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Présidente du CCAS de Breuillet.

Etaient présents : Mmes MAYEUR, PEREZ, LALEUF, JACQUEMIN, COCHET, LONGS-BOSSE, DELAUNAY, M. MAHE, GE

Etaient absents : M. BEVE (pouvoir à Mme PEREZ), M. HILLION

Mme COCHET a été élue secrétaire.

OBJET : SORTIE FAMILLES A CABOURG LE 20 JUILLET 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.5111-1,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment son article L.123-5,

Considérant que le cadre de la politique sociale de la commune, le CCAS développe l'aide sociale facultative à destination des familles les plus fragilisées en organisant différentes activités et propose une journée pour 50 personnes, parents et enfants, le 20 juillet 2024 sur la plage de Cabourg (14),

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré ...,

APPROUVE la proposition de sortie au bénéfice des familles de quotient A, B et C,

APPROUVE que le montant de la participation financière demandée aux familles soit de 5 € par personne,

PRECISE que le CCAS prendra en charge la totalité du bus et que le règlement des participants s'effectuera le jour de l'inscription,

INDIQUE que les dépenses seront imputées à l'article 4212/CCAS, chapitre 011 et que les recettes seront imputées à l'article 4212/CCAS, chapitre 70,

AUTORISE la Présidente à signer les contrats et/ou devis correspondants à cette sortie,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mme La Présidente du CCAS,


Véronique MAYEUR.

Mis en ligne le 11/04/2024 à 09h13

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-269100285-20240325-2024CCAS12-